



الإتحادية الجزائرية لكرة القدم
Fédération Algérienne de Football
الرابطة الجهوية لكرة القدم قسنطينة
Ligue Régionale de Football Constantine



N° 283 / LRFC

Constantine, le0..9..F.E.V..2023.....

Monsieur le Secrétaire Général
ASC.K.SBAHI

Objet : Notification

Nous avons l'honneur de vous donner extrait de la Décision de la Commission de Recours de la L.R.F.C.

Affaire n°005 Rencontre ASC.K.SBAHI - US.A.M'LILA (S) du 31.01.2023

Recours du club ASC.K.SBAHI Contre une décision de la Commission de Discipline de la Ligue de football de la wilaya d'I.E.BOUAGHI

- Recours recevable en la forme
- Sur le fond
- Vu la feuille de match
- Vu les rapports des officiels (Arbitre et délégué)
- Vu les pièces versées au dossier
- Vu les pièces versées au dossier par la L.F.W.O.E.BOUAGHI
- Attendu que lors de la rencontre opposé le ASC.K.SBAHI au Club US.A.M'LILA en date du 31.01.2023, l'arbitre de la rencontre a signalé sur la feuille de match des joueurs ATROUS LEMBAREK et NEKKACHE A.GHAFOUR pour agression envers arbitre Directeur
- Attendu que lors de son audition par la Commission de Recours, les joueurs cités ont déclaré qu'ils n'étaient nullement dans ses attention de porter atteinte à l'intégrité physique de l'arbitre et qu'ils s'étaient présentés en fin de partie devant l'arbitre pour obtenir des explications plus clairs sur les motifs de leurs expulsions
- Attendu que le club plaignant sollicite la clémence de la Commission et déclare qui n'ont pas d'antécédents disciplinaires

Siège Social : 48, Boulevard BENLOUZDAD - Constantine - BP n° 108 RP - 25000 Tél : 031. 92. 29. 91
Fax 031. 92. 10. 88 - 031. 92. 56. 99 - Téléc : 92751
CCP Alger : 526. 03 Clé 02 - Compte BEA n° 002 00103 1033750006 Clé 23
Compte Trésor n° 0082 500 132 5 0000 600/40
Site internet : www.lrfcne.dz - Adresse Email : www.lrfcne @ gmail.com

- Attendu qu'il ressort de tout ce qui précède et après délibération, la Commission Régionale de Recours et en dernier ressort décide :
- - Match perdu par pénalité au club ASC.K.SBAHI et attribue le gain du match au club US.A.M'LTLA qui marque 03 points et score de 03 à 00
- - Amende de 5.000 DA
- - En application de l'Article 141 des R.G. DE LA FAF la Commission a décidé de Ramener la sanction des joueurs : ATROUS LEMBARFK et NEKKACHE A.GHAFOUR à 01 An de suspension dont 06 Mois avec sursis à chacun

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations sportives

- Copie : LFW.O.E.BOUAGHI
- Chrono

LE SECRETAIRE GENERAL L. R. F. C
 Secrétaire Général
 Par Intérim
 ATHMANE YUCEF / OUCHEF ATHMANE

